

AIDE À LA POST-PRODUCTION SOUS-TITRAGE D'ŒUVRES FRANÇAISES

Programme	Encourager l'accès à la culture pour tous (25) Nature – Fonction : 6574 -311 Programme – Opération : Po094 – 10261
Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> - Producteur (association ou société de production) dont le projet est de sous-titrer une œuvre française audiovisuelle ou cinématographique pour les sourds et malentendants. - Festivals audiovisuels et cinématographiques de la Sarthe.
Condition(s) d'attribution	<ul style="list-style-type: none"> - L'aide du Département intervient au moment de la post-production du film. - Elle est destinée à contribuer financièrement à la partie technique des travaux de sous-titrage spécifique pour un public de sourds et malentendants.
Référence(s) décision(s) du Conseil départemental	BP 2012 CP 21 octobre 2016
Détermination de l'aide	2 500 € plafonnés par projet (taux d'intervention maximum de 50 %). L'aide financière sera calculée en fonction de la durée du film, sur la présentation d'un devis.
Modalité(s) d'attribution	Dépôt d'un dossier comprenant un descriptif du projet de sous-titrage prévisionnel détaillé avec devis . Attribution de l'aide par la Commission permanente.
Service(s) chargé(s) de l'instruction	Direction générale adjointe de l'Éducation, des Sports, des Transports et de la Culture Direction de la Culture Service Actions culturelles ✉ contact.estc@sarthe.fr

Mise à jour : octobre 2016